
PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 24 avril 2025 à 19 h 30

Sous la présidence de M. FICHTER Michel, Maire.

Nombre de membre en exercice	15	
Présent(e)s	14	M FICHTER Michel, Maire, M HUBER Christophe adjoint, Mme SANDER Tania adjointe, M SCHLEIFFER Christian adjoint, Mme WALTER Patricia, Mme SCHMITT Audrey, M URBAN Christian, Mme MEYER Mireille, M. PFEIFLE Julien, Mme WOLFF Corine, Mme LEONHART Mireille, M FRICKER Alexis, M JAECKEL Olivier et M DIETRICH Roland
Absent(e)s excusé(e)s	1	M STEIG Loïc

M. le Maire salue les membres présents. Il constate que le quorum est atteint

L'ordre du jour suivant est adopté :

- 1. Désignation du (de la) secrétaire de séance**
- 2. Adoption du PV du 27 mars 2025.**
- 3. RODP Électricité**
- 4. Application du régime forestier**
- Divers**

1. Délibération N°2025-0023 : Désignation du (de la) secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2541-6 du code Général des collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne à l'unanimité HUBER Christophe comme secrétaire de séance.

2. Délibération N°2025-0024 : Adoption du PV de la séance du 27 mars 2025

Le Maire propose à l'Assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du 27 mars 2025.
CONSIDERANT que chaque conseiller a été destinataire du compte rendu de séance,
CONSIDERANT qu'aucune remarque n'a été émise à l'encontre de ce rapport,
Le conseil décide d'adopter le procès-verbal à 12 voix pour et 1 abstention.

3. Délibération N°2025-0025 : RODP Électricité :

Instauration de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et de la redevance réglementé pour les chantiers provisoire.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des règles relatives au calcul des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et pour l'occupation provisoire du domaine public par des chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution

d'électricité et de gaz et de canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz, dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R 2333-105 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Il propose au conseil :

- 1- Pour la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité
 - De calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1^{er} janvier 2025.
 - De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de la valorisation définie par les articles du code général des collectivités territoriales visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 57.70% applicable à la formule de calcul.
- 2- Pour l'occupation provisoire du domaine public
 - De décider d'instaurer ladite redevances pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.
 - D'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Adopte à l'unanimité la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.
- Adopte à l'unanimité la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

4. Délibération N°2025-0026 : : Application du régime forestier

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de demande d'application de régime forestier sur les parcelles appartenant à la commune et situées sur le ban communal de Zinswiller, à savoir :

Territoire communal	Désignation cadastrale			Contenance Ha, a, ca	Propriétaire
	N° section	N° parcelle	Lieu-dit		
ZINSWILLER	13	58	Bodenwald	77.47	COMMUNE UHRWILLER
ZINSWILLER	13	04	Bodenwald	22.62	COMMUNE UHRWILLER
ZINSWILLER	13	30	Bodenwald	49.5	COMMUNE UHRWILLER
ZINSWILLER	12	46	Bodenwald	33.16	COMMUNE UHRWILLER
ZINSWILLER	12	45	Bodenwald	32.78	COMMUNE UHRWILLER
ZINSWILLER	12	42	Bodenwald	16.76	COMMUNE UHRWILLER
ZINSWILLER	12	44	Bodenwald	16.84	COMMUNE UHRWILLER

ZINSWILLER	12	75	Bodenwald	50.12	COMMUNE UHRWILLER
ZINSWILLER	12	60	Bodenwald	169.16	COMMUNE UHRWILLER
ZINSWILLER	12	61	Bodenwald	118.71	COMMUNE UHRWILLER
ZINSWILLER	12	83	Bodenwald	118.71	COMMUNE UHRWILLER
ZINSWILLER	11	90	Bodenwald	47.42	COMMUNE UHRWILLER
ZINSWILLER	11	91	Bodenwald	24.94	COMMUNE UHRWILLER
ZINSWILLER	11	92	Bodenwald	19.22	COMMUNE UHRWILLER
ZINSWILLER	11	93	Bodenwald	17.24	COMMUNE UHRWILLER
			TOTAL	814.65	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver ce projet dans les conditions exposées ci-dessus ;
 - de donner mandat à Monsieur le Maire en vue de présenter ce dossier aux autorités compétentes en vue de l'intervention d'un arrêté pour application du régime forestier.
- Enfin, Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires.

20h03 arrivé de Monsieur DIETRICH Roland

DIVERS

- **ATSEM** : Marie DEY a été recruté pour le poste d'ATSEM en remplacement de Marie-André KIEFFER
 - **Une MAM** ouvrira début octobre dans l'ancien local de la micro-crèche.
 - **Organisation de la remise des géraniums** samedi 3 mai de 8h45 à 11h et samedi 10 mai de 8h45 à 10h
 - **Réseau de Chaleur** : une rencontre avec Monsieur BOEHRER de la Région a eu lieu mercredi 23, cet organisme est prêt à subventionner le projet à hauteur de 40%. Des recherches de financements complémentaires sont en cours (CEE, DETR-DSIL, fond Vert...).
- Questionnement soulevé : Comment l'achat de chaleur sera-t-il contractualisé avec Monsieur LEONHARD et pour quelle garantie de durée ? quel impacte financier pour les abonnés ?
- **Élection Municipale mars 2026** : Explication des nouvelles modalités de vote : Élection de liste (13 candidats minimum par liste pour une commune de 500 à 999 habitants), suppression de la possibilité de rayer certains candidats ou les remplacer par d'autres et respect de la parité.
 - **Prochain Conseil Municipal 12 juin à 20h**

Tour de table

- Rôtissoire salle polyvalente : Proposition de dons à l'APP
- Nouveau dépôt sauvage (des plots de vigne) à l'entrée de la forêt
- Une remise en peinture des passages piétons a été demandé.
- Suite à des contraintes organisationnelles le Gardefescht aura lieu le 20 juin.
- Proposition d'organiser un marché du terroir au sein de la commune.
- Organisation de la visite du Sénat prévue le 23 juillet.
- Un nettoyage des vitres de la salle polyvalente par une équipe de bénévoles a été réalisé le 22 mai.

La séance a été clôturée à 20h50

TABLEAU DES NOMENCLATURES DES ACTES

Numéro de délibération	Nomenclature des actes
2025-0023	9. Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des communes
2025-0024	9. Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des communes
2025-0025	7.Finances Locales 7.2 Fiscalité
2025-0026	7.Finances Locales 7.5 Subventions

Signatures :**Le Maire :**

Michel FICHTER

Le secrétaire :

Christophe HUBER